

ACCORD MOYENS BÉNÉVOLES 2023-2029

FO FAIT VALOIR SON DROIT D'OPPOSITION !

FO Énergie n'a pas signé l'accord moyens bénévoles 2023-2029.

Comme nous le permet le Code du travail, nous avons fait valoir notre opposition aux signataires de l'accord sur les moyens bénévoles mis à disposition des activités sociales des IEG 2023-2029 signé par les employeurs, la CFDT et la CFE.

Cet accord est dans la continuité de l'accord précédent et se traduit par une diminution d'heures octroyées pour le fonctionnement des activités sociales.

Nous nous refusons de nous contraindre à « il vaut mieux ça, cela aurait pu être pire ! ».

Notre opposition est fondée principalement sur les points suivants :

- Une diminution des heures ne permettant pas :
 - Aux élus dans les CMCAS de mener correctement leurs missions
 - Un bon fonctionnement des commissions des CMCAS
 - Une proximité digne de ce nom
- Une répartition des heures ne reflétant pas le pluralisme au sein des activités sociales
- Des dispositions favorisant la fusion des CMCAS ne permettant plus la proximité des CMCAS avec les bénéficiaires
- Une différenciation persistante du traitement des personnels détachés pour les activités sociales par rapport à ceux détachés pour les activités syndicales

FO Énergie prend ses responsabilités par ce droit d'opposition. Nous invitons la CGT à nous rejoindre et à faire valoir leur droit d'opposition, seul moyen d'exiger des représentants des employeurs une nouvelle négociation sur les moyens bénévoles !

Agir, ne pas subir n'est pas qu'un slogan !



AGIR, NE PAS SUBIR !

www.fnem-fo.org